

Quel avenir pour les retraites ?

Conférence-débat, lundi 12 mai 2025, de 18h30 à 20h30

Amphi Fabry-Pérot du CNAM

292 rue St-Martin, 75003 Paris

Métro Réaumur-Sébastopol, sortie Square Emile Chautemps

Accès libre et gratuit dans la limite des places disponibles

La réforme des retraites a été adoptée en 2023 sans débat véritable, à l'aide de l'article 49-3 de la Constitution. Alors que l'ensemble des travailleurs et la grande majorité de la population étaient opposés au recul de l'âge légal de la retraite de 62 à 64 ans, et que l'unité syndicale était sans faille, le gouvernement Macron-Bayrou entend aller plus loin. Et cela au nom de la réduction des déficits publics obtenue par la baisse des dépenses publiques et sociales. Le patronat approuve cette démarche et en profite même pour proposer de reculer encore davantage l'âge de la retraite et d'instiller une dose de capitalisation supplémentaire dans le système de retraites.

Le conclave patronat-syndicats voulu par François Bayrou se révèle être ce qui était prévisible : un fiasco. Le comble étant atteint en voulant faire payer les retraites aux retraités !

En revanche, il existe de nombreuses propositions alternatives pour assurer la pérennité du système de retraites. Parmi elles :

- augmentation du taux de cotisation salariale et patronale ; on peut estimer à 0,15 point de hausse les cotisations pendant six ans en remplacement de la réforme de 2023 ;
- suppression ou, tout au moins, diminution des exonérations de cotisations sociales ;
- élargissement de l'assiette des cotisations : aux primes, intéressement, participation, voire dividendes et rachats d'actions ;
- développement de l'emploi, notamment des femmes ;
- égalité salariale.

Participeront à la table ronde :

- Denis Gravouil, CGT
- Christiane Marty, Fondation Copernic
- Thomas Porcher, Économiste atterré

La table ronde sera animée par Anne Eydoux, Économiste atterrée.

Le CA des Économistes atterrés

le cnam
Paris

le cnam



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION**
- BILANS DE COMPETENCES**
- ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

Pôle dev innov/ Service Com/ Février 2022